



Versailles, le 11 septembre 2019

Les IA-IPR de l'académie

à

Mesdames et Messieurs les professeurs

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
des lycées et des collèges, publics et privés sous contrat

RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Rectorat**  
3, boulevard  
de Lesseps  
78017  
Versailles  
Cedex

Inspection  
Pédagogique  
Régionale  
Tél.  
01 30 83 40 41  
Mél  
ce.ipria  
@ac-versailles.fr

**Objet :** Lettre commune de rentrée des IA-IPR pour l'année 2019-2020

En cette rentrée 2019, la promotion des élèves « Baccalauréat 2021 » entre en première générale ou technologique au nouveau lycée. Le travail conduit au sein des établissements a permis à 92,5 % des lycées publics de l'académie de proposer, dans la voie générale, sept enseignements de spécialité ou plus et les élèves se sont emparés de cette diversité nouvelle en choisissant un large panel de combinaisons d'enseignements. La publication des [programmes de classe terminale](#) cet été clarifie les parcours et aidera tous les acteurs à se projeter progressivement dans l'année de terminale.

La réforme du baccalauréat général et technologique introduit en classe de terminale un oral final de vingt minutes couronnant ainsi un parcours qui déploie progressivement ces compétences sur l'ensemble de la scolarité. Reconnu comme une responsabilité partagée, l'oral doit plus que jamais faire partie intégrante des projets et pratiques pédagogiques de chaque discipline au sein de la classe et constituer un axe fort du travail interdisciplinaire.

Les modalités d'organisation des épreuves communes du contrôle continu ont été explicitées ([BO du 25 juillet 2019](#)) ; les établissements et les équipes disposent désormais du cadre dans lequel les élèves seront évalués. Ces nouvelles modalités engagent à repenser les pratiques évaluatives et notamment la programmation des évaluations en classes de seconde et de première.

A tous les niveaux d'apprentissage, les évaluations nationales (en CP, CE1, 6ème et les tests de positionnement en seconde) participent d'une culture partagée de l'évaluation mettant l'accent sur sa dimension formative essentielle. Ces évaluations ont été repensées en 6ème et en seconde afin de vous fournir des repères plus pertinents sur les acquis de vos élèves. Ils complètent vos constats et vous permettent de répondre au plus près des besoins de chaque élève.

Le dispositif « devoirs faits » au collège est un levier puissant pour aider chaque élève à gagner en confiance et à construire son autonomie. Il questionne également les pratiques pédagogiques, auxquelles il ne peut qu'être étroitement associé. Il fait l'objet d'un nouveau plan d'actions académique qui a vocation notamment, à partir des expériences qui ont été menées, à déployer et mobiliser des partenariats et renforcer le lien école-élèves-familles.



2/2

Des ressources académiques ont été élaborées afin d'alimenter vos réflexions à ce sujet ; une page leur sera dédiée très prochainement sur le site académique.

L'académie, déjà fortement engagée dans l'[éducation au développement durable](#), s'inscrit dans la nouvelle phase de généralisation de l'EDD engagée par le Ministère de l'Education Nationale. Cette dynamique favorise l'engagement et la responsabilisation des élèves. Amenés ainsi à être pleinement acteurs de leurs apprentissages, collégiens et lycéens construisent et renforcent savoirs disciplinaires et compétences transversales tout au long du travail de conception, de mise en œuvre et de valorisation des projets conduits dans les établissements.

Les corps d'inspection sont mobilisés et à vos côtés dans la mise en œuvre des réformes, dans la conduite d'expérimentations que vous pouvez mener auprès de vos élèves, dans la réflexion pédagogique et didactique que vous engagez au quotidien, individuellement et collectivement. Afin d'accompagner votre travail et en complément des animations pédagogiques organisées et ressources produites, les corps d'inspection ont également initié depuis janvier 2019 une publication régulière de lettres thématiques qui se poursuivra cette année (lettres déjà parues sur les langues vivantes, les langues et cultures de l'antiquité ; lettres à paraître, entre autres, sur les séries technologiques, les compétences d'oral et l'évaluation).

L'accompagnement de votre parcours professionnel demeure une priorité. Les rendez-vous de carrière, désormais programmés dans le respect d'un délai de 15 jours (et non plus 30 jours), constituent des temps d'échanges essentiels sur la carrière de chacune et chacun.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

**Les IA-IPR de l'académie de Versailles**